

Département LOIRET
Canton CHALETTE SUR LOING
Commune AMILLY

République Française

POLI N°71/2024
AT/SG

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Objet : Stationnement et arrêt interdits à tous véhicules sur la rue de la 1^{ère} Armée Française Rhin et Danube où un marquage au sol est matérialisé par une bande jaune continue.

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le code de la Route,

Vu le Livre I, 4^{ème} partie de la Signalisation Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et du stationnement,

Considérant que pour faciliter la circulation et renforcer la sécurité, il y a lieu de réglementer l'arrêt et le stationnement des véhicules notamment par la signalisation horizontale.

Considérant que ces mesures sont de nature à fluidifier le trafic automobile, à assurer la sécurité des usagers sur la rue de la 1^{ère} Armée Française Rhin et Danube.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement et l'arrêt sont interdits à tous véhicules sur la rue de la 1^{ère} Armée Française Rhin et Danube où un marquage au sol est matérialisé par une bande jaune continue.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté prendra effet le jour de la mise en place de la signalisation.



ARRETE DU MAIRE

ARTICLE 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Secrétariat du Commissariat de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
- Les Services Techniques, Aménagement du Territoire et Commande Publique de la Ville d'AMILLY,

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à AMILLY
Le 06 août 2024
Signé Gérard DUPATY



***-Télétransmis au contrôle de légalité le
- Publié le 27 août 2024,
-Notifié le 08 août 2024.***